

## SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

### LE DÉPARTEMENT SOUTIENT LA MOBILITÉ DES INTERVENANTS AUPRÈS DES PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES EN FINANÇANT UNE FLOTTE DE VÉHICULES DE SERVICE

Les métiers de la santé, du social et du médico-social connaissent depuis quelques années une crise d'attractivité, qui s'est aggravée avec la crise sanitaire liée à la Covid-19. De plus, aujourd'hui, le secteur de l'aide et de l'accompagnement à domicile est très impacté par l'augmentation du prix des carburants et des véhicules car les personnels utilisent leurs propres véhicules.

Le Département de l'Ain s'est toujours mobilisé activement aux côtés des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) et de leurs salariés qui interviennent au service des Aindinois parmi les plus fragiles, bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou de la prestation de compensation du handicap (PCH). Aussi, pour faire face à la hausse du prix des carburants et des véhicules, dans un contexte d'inflation, le Département a décidé de participer au financement d'une flotte de 1 302 véhicules de service à destination des personnels itinérants des SAAD\* en contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM).

A la date du 15 mai 2023, 150 véhicules ont déjà été livrés à 3 SAAD (ADAPA, ADMR et ADS). Les livraisons vont s'échelonner jusqu'au dernier trimestre de l'année 2023. Le soutien financier du Département pour les 1 302 véhicules représente un montant de 2,5M€ par an.



**\* Les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile de l'Ain en CPOM qui bénéficieront de véhicules financés par le Département de l'Ain :**

- ADAPA : Association départementale d'aide aux personnes de l'Ain
- ADOM01 : Aide aux familles et aux personnes de l'Ain
- ADMR : Aide à domicile en milieu rural
- ADS : Ain domicile services
- VSDES : Aide et soins à domicile
- AMICIAL : Aide et accompagnement à domicile



*« Lors de la session du 4 juillet 2022, nous avons adopté un plan de soutien extrêmement ambitieux aux associations d'aide à domicile. C'est un choix politique fort qui – je n'en doute pas – sera vertueux et permettra de conforter l'aide et le soin que nous devons à nos aînés quand ils peuvent demeurer à domicile. C'est une aspiration légitime et profonde. Ainsi, nous avons augmenté l'année dernière les barèmes de remboursement des frais kilométriques et surtout, nous avons décidé de louer en nombre des véhicules de service pour les SAAD. Nous voulons soutenir fortement la capacité d'intervention des aides à domicile et surtout revaloriser le métier et son attrait. »*

**Jean DEGUERRY**

Président du Département de l'Ain



*« Aujourd'hui, faute de personnels suffisants ou en difficultés de mobilité, les 6 SAAD ne réalisent pas les heures prévues, alors que les demandes d'aides à domicile ne cessent de croître. Et ce constat s'accroît au fil des années. Pour nous, au Département, il nous a semblé urgent d'agir. Nous sommes persuadés que la mobilité est un levier pour développer l'attractivité des métiers des intervenants à domicile. Revaloriser, dans un 1<sup>er</sup> temps, les indemnités kilométriques, puis participer au financement d'une flotte automobile, à destination des intervenants à domicile, devraient pouvoir inciter certaines personnes à se lancer dans cette profession hautement essentielle. »*

**Martine TABOURET**

Vice-Présidente du Département de l'Ain  
déléguée à la démographie médicale et à l'autonomie

## LA MOBILITÉ COMME LEVIER POUR DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DE L'AIDE À DOMICILE



Les intervenants des SAAD utilisent leur véhicule personnel pour se rendre au domicile des personnes âgées et handicapées. Ces personnels sont donc impactés directement par l'évolution actuelle du prix des carburants.

Cette hausse généralisée des prix a conduit à des démissions et freine les recrutements d'intervenants à domicile car les candidats potentiels ne disposent pas toujours de véhicules susceptibles d'être utilisés quotidiennement.

Faute de personnels suffisants ou en difficultés de mobilité, les 6 SAAD ne peuvent réaliser les heures prévues, pourtant nécessaires à la réalisation des plans d'aide, et ceci dans un contexte de hausse du nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile (5 748 bénéficiaires en 2015, 6 872 en 2022).

**Dans ce contexte d'inflation galopante et compte tenu des problématiques d'attractivité du métier d'intervenant à domicile, le Département de l'Ain a décidé, lors de la session du 4 juillet 2022, de soutenir cette profession par une mesure pérenne, en finançant une flotte de véhicules de service à destination des intervenants à domicile des SAAD.**

# UNE FLOTTE DE 1 302 VÉHICULES DE SERVICE

Depuis plus de deux ans, les 6 SAAD sous CPOM travaillent à la mise en place d'une flotte automobile à destination des intervenants à domicile. La mise à disposition de véhicules de service est, en effet, un atout supplémentaire et une solution concrète pour favoriser le recrutement et la fidélisation de ces personnels.

1 302 véhicules, dont 172 voitures électriques, ont été financés par le Département. Cette flotte automobile est fléchée à destination, uniquement, des intervenants à domicile pour lesquels le système de remboursement des indemnités kilométriques les pénalise fortement au regard de la hausse du prix des carburants.

Ce sont donc 1 302 intervenants à domicile sur plus de 1 800 au total qui bénéficieront de ces véhicules de service. Les autres continueront à bénéficier d'indemnités kilométriques. Un des critères pour pouvoir bénéficier d'un véhicule de service sera d'avoir un contrat de travail d'au minimum 104 h/mois soit 24 h/semaine. Ce critère devrait pouvoir inciter certains intervenants à domicile à augmenter leur temps de travail. Cela devrait également permettre de répondre aux besoins croissants d'accompagnement des personnes âgées.

## **2,5 M €/an : c'est le montant financé par le Département de l'Ain**

L'intégralité des frais d'entretien du véhicule, d'assurance et de carburant est comprise dans la location mensuelle des véhicules

### CONTACT PRESSE

Conseil départemental de l'Ain • Céline Moyne-Bressand  
tél. 04 74 32 33 44 / 07 85 57 56 38 • [celine.moyne-bressand@ain.fr](mailto:celine.moyne-bressand@ain.fr)



[www.ain.fr](http://www.ain.fr)